Conseil de Développement
Vienne Condrieu Agglomération

La parole aux citoyens

BILAN D'ACTIVITÉ 2019



Septembre 2020

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Vienne Condrieu Agglomération comprend 30 communes et 90 000 habitants. L'Agglo couvre une superficie de 407 km². C'est un Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) qui intègre des communes des deux rives du Rhône.

Le Conseil de Développement (CdD) est une instance de démocratie participative créée par la loi Voynet. Il a été mis en place dès 2004 pour accompagner le développement de la communauté d'agglomération du Pays Viennois.

En application de l'article 88 de la loi de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), le Conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération, par délibération du 24 janvier 2018, a de nouveau doté son territoire d'un Conseil de Développement. Cette instance de participation et de concertation accompagne l'Agglo dans ses projets et permet aux citoyens de participer à l'élaboration des politiques publiques.



Cette année 2019, le Conseil de Développement a mis l'accent sur :

• Une contribution à l'écriture du **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET) via une auto saisine du CdD sur la qualité de l'air. *« Le CdD souhaite participer à l'élaboration du PCAET dans le cadre de la participation citoyenne puis à son évaluation à chaque étape de sa mise en œuvre. Il souhaite mener une réflexion sur le chapitre « qualité de l'air » en s'appuyant sur les avis des citoyens notamment au moyen d'un questionnaire pour connaître leurs comportements, leur niveau de connaissances, leur ressenti et recueillir leurs suggestions. »*

• **La question de la mobilité,** via une auto-saisine et une saisine du Président de l'Agglo, axée sur les alternatives à la voiture.

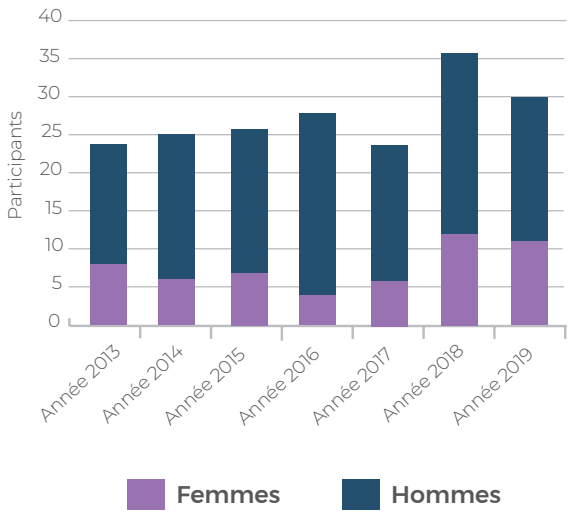
• **L'évaluation du projet** de territoire à travers deux thématiques : équilibre générationnel et équilibre du territoire.

L'EFFECTIF
DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

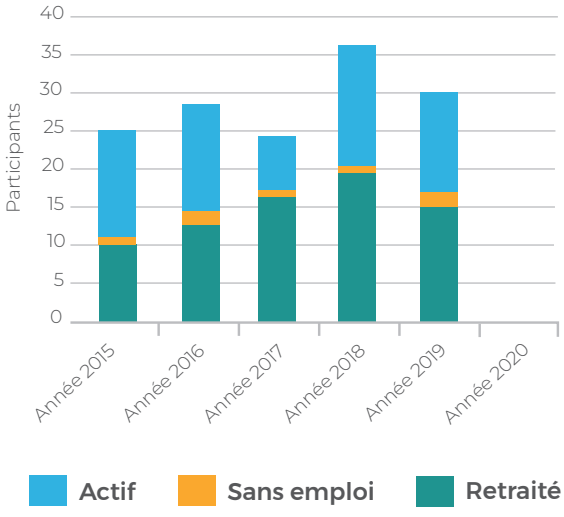
30 MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2019



RÉPARTITION FEMMES / HOMMES



SITUATION DES MEMBRES



LE FONCTIONNEMENT
DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de Développement s'appuie sur :

- **Un document cadre** qui régit les liens entre l'exécutif de l'Agglo et le Conseil de Développement. Il a fait l'objet d'une délibération communautaire le 27 juin 2018.

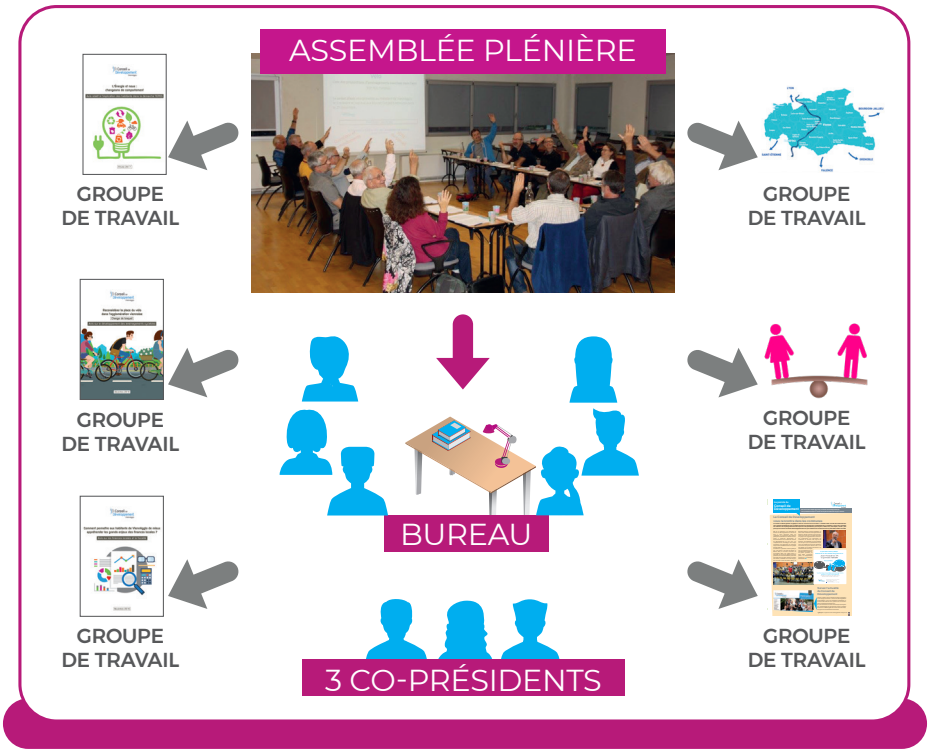
- **Un règlement intérieur** qui fixe les règles éthiques et de fonctionnement du Conseil de Développement.

Le Conseil de Développement est composé de **citoyens du territoire, bénévoles et impliqués pour l'intérêt général**. Il est actuellement piloté par une **co-présidence tripartite** et un **bureau** d'une dizaine de membres.

Une **assemblée plénière** réunit tous les membres du CdD pour les votes des avis et les prises de décisions importantes.

Les travaux pour répondre aux saisines de l'exécutif ou pour les auto-saisines du CdD sont conduits dans le cadre de **groupes de travail.**

Co-présidence, bureau, assemblées plénières, groupes de travail participent au fonctionnement du Conseil de Développement, interagissent et reflètent le caractère participatif et démocratique de ce dernier.



EN CHIFFRES

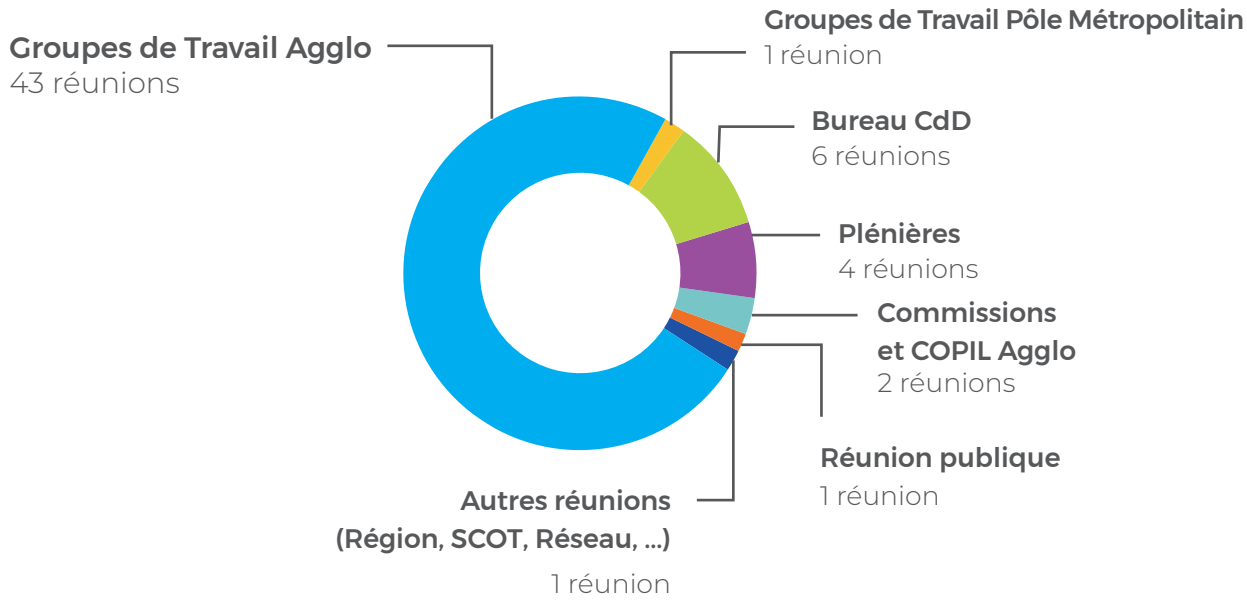
18 réunions du groupe de travail **qualité de l'air**

14 réunions du groupe de travail **mobilité**

11 réunions du groupe de travail **communication**

6 réunions du bureau

4 assemblées plénières





L'ACTIVITÉ DES GROUPES DE TRAVAIL EN 2019

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL > Focus sur la qualité de l'air

Dans la continuité des travaux du CdD sur Territoire Énergie Positive et de l'avis rendu en Conseil communautaire, un nouveau groupe de travail s'est constitué pour **contribuer à l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en mettant l'accent sur la qualité de l'air.**

Les 12 membres de ce groupe se sont réunis 18 fois au cours de l'année 2019. Ce collectif s'est appuyé sur les actions et avis antérieurs tout en intégrant la nouvelle dimension du territoire, les enjeux environnementaux, climatiques et énergétiques.

Pour élargir sa réflexion, le groupe a décidé d'**échanger avec les principaux acteurs :**

• Une rencontre avec **Atmo**, observatoire régional Auvergne-Rhône-Alpes pour l'information et la surveillance de la qualité de l'air, a été organisée en avril 2019 pour avoir un exposé d'experts sur ce domaine.

• Des membres du CdD (représentants du groupe de travail) ont assisté à la **commission élargie PCAET de Vienne Condrieu Agglomération** en juin 2019.

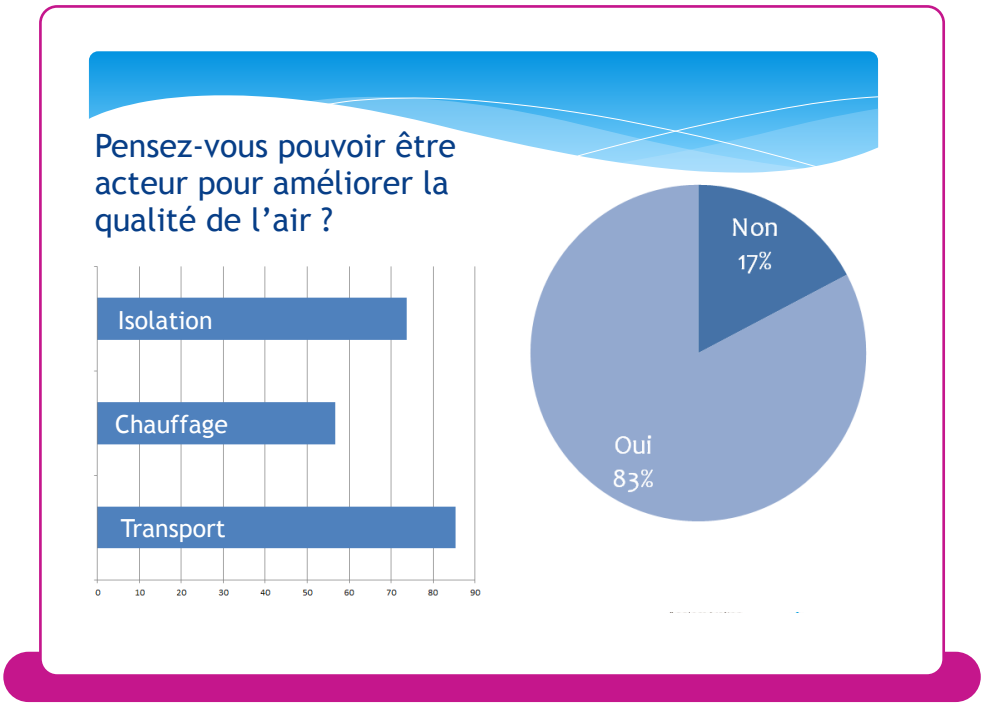
• Une rencontre a été organisée avec des **agriculteurs du territoire, la Chambre d'Agriculture et la chargée de mission Agriculture de l'Agglo** en octobre 2019.

• Une rencontre avec des **industriels** du territoire était prévue en 2020 mais n'a pas pu être maintenue du fait de la crise sanitaire ; elle sera remplacée par des échanges directs avec les entreprises.



Afin de recueillir le ressenti des habitants de l'Agglo et d'étayer les points de vue sur le sujet, un questionnaire a également été élaboré. Mise en ligne sur le site internet du Conseil de Développement et relayée par le biais de l'article du CdD dans l'Agglomag et de Facebook, **cette enquête** a obtenu 250 réponses.

Le questionnaire a fait l'objet d'une analyse approfondie qui **a permis de mieux cerner le ressenti des habitants et d'identifier les leviers d'actions pour améliorer la qualité de l'air sur le territoire.**



Les différentes informations récoltées et l'analyse des réponses ont fait l'objet d'une présentation en Assemblée plénière publique en octobre 2019. Ce temps d'échange avec le public a notamment permis de souligner la nécessité de disposer d'une information claire sur la qualité de l'air et de mieux faire connaitre les démarches entreprises pour améliorer la situation.

Fort de toutes ces données et ces questionnements, le groupe a commencé la rédaction de l'avis et des « fiches actions » applicables sur le territoire qui seront finalisés en 2020 et présentés en fin d'année au nouvel exécutif.

Ce travail aura vocation à être pris en compte dans le Plan Climat Air Énergie Territorial en cours d'élaboration.

TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS > Mobilité

Ce groupe de travail a été initié en octobre 2018 pour traiter d'une auto-saisine du CdD renforcée par une saisine du Président de Vienne Condrieu Agglomération.



Quatre axes de réflexion ont été identifiés :

- les échanges entre les deux rives
- les bouchons
- les modes doux
- le rail et ses interconnexions

Composé de 17 membres, un groupe de travail s'est réuni avec une bonne assiduité, à raison d'au moins une réunion mensuelle. Durant l'année 2019, quatre personnes (toutes des femmes dont trois de la rive droite) sont venues enrichir le groupe.

Débutant ses travaux par un diagnostic s'appuyant sur le bilan du PDU de ViennAgglo, le cadre de la réflexion a été posé dès janvier 2019 avec la lettre de saisine de Thierry Kovacs sur la mobilité durable. Les deux questions posées étaient les suivantes : **quelles sont les conditions de réussite pour que les services alternatifs à l'autosolisme soient réellement utilisés ? Au-delà des bonnes intentions, comment faire concrètement changer les pratiques ?**

Le groupe de travail a analysé les documents stratégiques du territoire et mis en perspective ces informations avec les initiatives lancées sur d'autres territoires.

Alimentées par ces études extérieures et la réflexion de ses membres, dopées par quatre auditions extérieures, les réflexions du groupe de travail débouchent sur l'élaboration d'un avis.

Durant une année, **le groupe a rencontré** :

• **le directeur des services techniques de l'agglo** sur le Plan de Déplacement Urbain (PDU),

• **six personnes qualifiées sur la thématique des alternatives à la voiture** (Promotion du câble, association des usagers des TER de la vallée du Rhône, Movi&co, Cyclo Olympique reventinois, Sauvegarde du pays Rhône-Gier, Ambassadeurs de L'va),

• **le directeur des transports du Département de la Loire** sur les liaisons TiL et la mutualisation des services de différents opérateurs,

• **la directrice des transports et des mobilités de l'Agglo, la directrice de L'va et des membres du cabinet Inddigo** sur les transports collectifs viennois et le Plan de mobilité.

Des membres ont également été **invités à l'inter-commission** présentant la coordination des trois stratégies en cours d'élaboration, le Plan De Mobilité (PDM), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Programme Local de l'Habitat (PLH), et ont pu enrichir la réflexion du groupe des échanges qui s'y sont déroulés.

Ce travail de fond a permis de dresser un panorama des déplacements sur le territoire et de faire émerger des pistes possibles pour répondre au défi de nouvelles mobilités plus respectueuses de l'environnement.



Dès la rentrée de septembre 2019, les portraits de quatre habitants du territoire ont été créés et leurs habitudes de déplacements imaginées sur la période 2020-2035.

Avec l'accompagnement d'une graphiste, le projet de livrable a été affiné au premier trimestre 2020. L'avis sera présenté aux élus communautaires au second semestre 2020.

ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'évaluation des politiques publiques relève de méthodes particulières qui échappent généralement aux citoyens, en dehors de ceux qui peuvent en avoir connaissance ou l'usage dans un cadre professionnel.

Le Président de Vienne Condrieu Agglomération a saisi le Conseil de Développement sur l'évaluation du Projet d'Agglomération le 7 août 2018.

« Je vous fais également part de mon souhait d'associer le Conseil de Développement à la mise en œuvre du projet d'agglomération. Le CdD pourrait en effet jouer un rôle actif dans la démarche d'évaluation qui accompagnera l'adoption de ce document stratégique. »

Plusieurs réunions ont permis de préciser la manière dont le Conseil de Développement pouvait s'investir sur ce sujet.

Le Conseil de Développement a fait le choix de donner à ceux de ses membres qui le souhaitaient les bases essentielles afin d'être en mesure d'apporter un éclairage citoyen sur la mise en œuvre de la politique de l'Agglo, définie dans le projet de territoire et les plans d'action qui en découlent.

Une formation leur a été dispensée par un cabinet spécialisé dans l'évaluation des politiques publiques associant les citoyens.

Une assemblée plénière a ensuite été consacrée au sujet de l'évaluation. Elle a permis de préciser les deux thématiques prioritaires à évaluer dans les politiques de l'Agglo pour le Conseil de Développement et les plus pertinentes au regard de ses valeurs : l'équilibre territorial et l'équilibre générationnel. Elle a également permis de préciser la manière dont le Conseil pourrait mettre en œuvre une démarche d'évaluation.

Il convient désormais de déterminer la politique ou la stratégie de l'Agglo qui sera analysée.

COMMUNICATION

Le groupe de travail a poursuivi le travail de rédaction des différents documents d'information du CdD, soit :

- Les **articles** de l'Agglomag
- Le développement de la **page Facebook** par l'un des membres du groupe
- La mise en adéquation du **site internet** aux besoins des membres du CdD et pour un meilleur accès aux différentes données
- La modélisation de la **lettre interne**
- Le **Bilan d'Activité 2018**





LA FEUILLE DE ROUTE POUR 2020

QUALITÉ DE L'AIR : réalisation et finalisation de l'avis et des fiches action. Rendu fin 2020. Suivi des propositions dans le cadre du PCAET.

MOBILITÉ : finalisation de l'avis, présentation en Conseil communautaire en fin d'année 2020. Suivi des propositions dans le cadre du PDM.

ÉVALUATION : le groupe de travail doit se constituer et valider le thème qui pourrait faire l'objet de l'expérimentation de l'évaluation. Il a d'ores et déjà été envisagé de s'appuyer sur la « Stratégie Agricole 2019-2024 » de Vienne Condrieu Agglomération. Ce travail devrait permettre au CdD de définir une méthodologie pour l'évaluation des autres politiques publiques en se focalisant sur les deux priorités retenues par le Conseil : l'équilibre territorial et l'équilibre générationnel.



COMMUNICATION : poursuivre le travail sur le site internet, la lettre interne et s'appuyer sur les groupes de travail pour informer les habitants par l'intermédiaire des supports médiatiques. Profiter du nouveau mandat pour sensibiliser les élus à s'appuyer sur les outils de communication des communes.

CESER : le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a initié en 2019 une démarche commune avec les Conseils de Développement de la Région. Un tour de table des préoccupations territoriales a été effectué ; la question des déplacements et de la mobilité est ressortie. Depuis septembre 2019, la préparation d'une rencontre sur la thématique « Emploi, compétences et territoires » s'est mise en route, à laquelle le CdD de Vienne Condrieu Agglomération a participé. Cette initiative s'est concrétisée par une journée de réflexion au siège de la Région AURA, le 11 février 2020. En 2020, l'objectif est de rédiger et diffuser les actes de cette journée et des ateliers et de préparer un guide des bonnes pratiques intégrant les conséquences de la crise COVID-19. Un suivi des travaux inter-CdD est prévu le 23 septembre 2020.

PÔLE MÉTROPOLITAIN : dans le cadre de la saisine du Conseil de Développement de la Métropole de Lyon sur la thématique agricole « du producteur à l'assiette », une coopération élargie sur l'agriculture et l'alimentation au sein du Pôle Métropolitain s'est engagée.
L'objectif étant que chaque Conseil de Développement de la Conférence Métropolitaine des CdD puisse apporter un regard et des idées sur ce qui se fait sur chaque territoire autour des questions d'agriculture et d'alimentation.

Le CdD de Vienne Condrieu Agglomération pourra s'appuyer sur la stratégie agricole de l'Agglo et sur le travail qui pourrait être lancé autour de son évaluation.

Conseil de Développement
Vienne Condrieu Agglomération

Participez !





Conseil de Développement
cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr
Conseil de Développement de Vienne Condrieu Agglomération

Service communication de Vienne Condrieu Agglomération - Adobe Stock - Benoit Gillardeau - Octobre 2020

Contacts et coordonnées
Chargé(e) de Mission : 04 82 06 33 23
cdd@vienne-condrieu-agglomeration.fr